



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Commune de FABRÈGUES

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Présents : M. Jacques MARTINIER - Mme Christine PALA - Mme Zohra PIETRANTONI -
Mme Annie JOB - Mme Marie-Carmen GOMEZ - Mme Elisa VEIGA –
Mme Catherine LEU - Mme Marie MIANNAY - Mme Marie-Lise OLLUYN –
Mme Marie-Louise MARTY - M. Jean-François CALONNE - M. Serge JACOB -
M. Pierre MONDAIN – M BAILLEUX-MOREAU

Excusés : M. Georges TOULZA - Mme Doria BELFIHADJ - -

Absents : M Kévin HOAREAU

Monsieur le Président Jacques MARTINIER ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur Le Président, présente M BAILLEUX-MOREAU qui remplace Mme BARRETTE.

Monsieur le Président, informe le Conseil d'administration que nous ne pouvons pas voter le compte de gestion ainsi que le compte d'administratif car il n'a pas été validé par la trésorerie.

Les résultats de l'exercice 2022

Mme Pala explique que le R.O.B. permet au conseil administration de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et d'être informé sur l'évolution de la situation financière.

Le Rapport d'orientation budgétaire s'appuie sur les résultats de l'année passée pour présenter les projets de l'année à venir.

Examinons les résultats de l'exercice 2022

SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ANALYSE CA 2022 PROVISoire

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	20 484.28 €	19 754.21 €	35 746.82 €
Gestion courante	116 009.95 €	118 005.50 €	82 786.00 €
Amortissements	2 021.14 €	1 245.66 €	2 040.41 €
Total des charges de fonctionnement	138 515.37 €	139 005.37 €	120 573.23 €

Les dépenses sont essentiellement constituées par les subventions versées aux associations.

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits exceptionnels	150,00 €	124,04 €	939,19 €
Excédents reportés	28 207,57 €	22 609,88 €	35 154,27 €
Produits des services	4 967,68 €	3 625,72 €	5 031,00 €
Participations	147 800,00 €	147 800,00 €	147 800,00 €
Total des produits de fonctionnement	181 125,25 €	174 159,64 €	188 924,46 €

La recette principale du CCAS provient de la dotation attribuée par la commune de **147 800,00 €**.

Au-delà de cette somme, la mairie participe aux frais de fonctionnement du CCAS en mettant à disposition **trois agents** ainsi qu'un véhicule, des locaux avec fournitures d'eau, d'électricité et de téléphone.

Le résultat de clôture du fonctionnement s'élève à + 68 351,23 €

ANALYSE CA 2022 PROVISoire

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Matériel de bureau et informatique	1 243,80 €	1 267,22 €	199,00 €
Matériel d'équipement	2 035,94 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	3 279,74 €	1 267,22 €	199,00 €

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Solde d'exécution de l'investissement reporté	4 460,97 €	3 202,37 €	23 180,81
Excédents de fonctionnement capitalisés		20 000,00 €	
Amortissements	2 021,14 €	1 245,66 €	2 040,41
Total des recettes d'investissement	6 482,11 €	24 448,03 €	25 221,22 €

Des dépenses en investissement ont été faites pour du matériel informatique (moniteur).

Les recettes d'investissement relèvent d'écritures comptables dues aux amortissements des investissements réalisés les années précédentes.

Le résultat de clôture de l'investissement pour 2022 est de + 25 022,22 €

PROJECTION DE SON BUDGET PRIMITIF pour l'année 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En €
Charges à caractère général	54 784.23 €
Charges de gestion courante	83 800.00 €
Amortissements	1 567.00 €
Total	140 151.23 €

La somme des dépenses de fonctionnement est donc estimée à **140 151.23 € €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En €
Excédent reporté de 2022	68 351.23 €
Produits des services	3 000.00 €
Produits exceptionnels	1 000.00 €
Participations	67 800.00 €
Total	140 151.23 €

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses programmées concernent les travaux menuiseries et stores déjà commandés en 2022

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles = 4 500.00 €

Immobilisations corporelles = 22 089.22 €

Le total des dépenses d'investissement est donc estimé à 26 589.22 €

Les recettes d'investissement :

Recettes liées à l'investissement	En €
Excédent reporté de 2022	25 022.22 €
Amortissements	1 567.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	€
Total des recettes	26 589.22 €

1. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2023. Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel. Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département

Il est donc proposé :

- De faire un état du contexte national
- Du contexte local
- De préciser la situation financière et les actions du CCAS
- De présenter les orientations budgétaires pour l'année 2023.

2. Contexte national

- La guerre en Ukraine provoque l'incertitude sur les chaînes d'approvisionnement et le pays doit mettre en place l'accueil sur le territoire de ressortissants ukrainiens
- Réchauffement climatique : 2022, année la plus chaude jamais enregistrée en France avec des records dans l'Hérault
- Energie : grèves et appel à la « sobriété », le gouvernement présente en octobre un plan de sobriété énergétique invitant à moins se chauffer, moins éclairer ou favoriser le télétravail, pour éviter les coupures de courant durant l'hiver.
- L'allocation de soutien familial (ASF) versée au parent qui élève seul un ou plusieurs enfants sans pension alimentaire est revalorisée de 50 % dès le mois de novembre 2022.
- Pour prendre le relais sur la « remise carburant » qui se termine le 31 décembre 2022, une indemnité carburant d'un montant de 100 € sera versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes à partir de début janvier 2023.
- La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) du 23 décembre 2022 visant une meilleure prévention, un accès renforcé aux soins face aux déserts médicaux, un soutien aux familles en particulier pour la garde des enfants, une priorité au "vieillir à domicile", lutter contre la fraude sociale
- La suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation sera effective en 2023 pour l'ensemble de la population
- Annonce de la réforme des retraites, l'ambition de l'exécutif est de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite pour atteindre 65 ans d'ici 2031, contre 62 ans à l'heure actuelle.

3. Contexte local

La crise sanitaire a bien évidemment déstabilisé l'activité du CCAS qui a, à présent, repris son activité tout en ajustant ses réponses en fonction des besoins qui ont évolués.

Via son CCAS, la Ville De Fabrègues, entend affirmer son action sociale. Le développement et l'accompagnement social global est une priorité majeure. Il entend faciliter l'accès aux droits sociaux, éviter l'exclusion, favoriser la cohésion et le lien social afin de lutter contre la pauvreté.

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives.

Le CCAS souhaite rester un service de proximité en matière de solidarité pour les habitants et un relais pour les partenaires sociaux du territoire.

Son rôle est double :

- Il accompagne l'attribution des aides sociales légales : Il informe et guide les fabréguois en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.
- Il est initiateur d'actions sociales locales : ce champ d'action peut être très large.

Il a plusieurs types de missions :

- Les missions obligatoires :
 - Instruction des demandes d'aide sociale, obligation alimentaire,
 - Dossier d'aide médicale de l'Etat,
 - Obsèques de personnes indigentes, Instruction des dossiers de RSA,
 - Dossier MDPH,
 - Domiciliation,
 - Suivi du registre des personnes dans le cadre du plan canicule,
- Les missions facultatives :
 - Aide dans les démarches administratives,
 - Aides financières (alimentaires, restauration scolaire, ALSH, assurance, énergie...)
 - Hébergement, transports,
 - Dossier de Téléalarme,
 - Dossiers d'aide juridictionnelle,
- Les dispositifs spécifiques :
 - Attribution de subventions,
 - Distribution d'un cadeau utile aux élèves qui entrent en sixième,
 - Portage de repas à domicile,
 - Service **gratuit** d'aide aux courses et de portage de livres à domicile,
 - Ateliers de prévention, des conférences-débat,
 - Collectes en soutien aux dispositifs nationaux,
 - Temps conviviaux de fin d'année pour les personnes de 70 ans ayant leur résidence principale sur la commune.

SES PARTENAIRES

- Les permanences des organismes sociaux :

- CD - Mme TURPIN, assistante sociale, le lundi sur rendez-vous

- Les permanences des associations :

A.C.C.E.S :	Techniques Recherche d'Emploi – Projet Professionnel	
Conciliatrice	Mme SAINTEMARIE	sur rendez-vous
Moderato -	Médiatrice Familiale : Mme LE BEL	sur rendez –vous
M.D.P.H.	Mme JOB	sur rendez-vous
M.L.J.A.M	Mme MOGENET le jeudi	sur rendez-vous
Relais Petite Enfance Intercommunal Vène et Mosson		sur rendez-vous
Conseiller numérique		sur rendez-vous

En 2023, le CCAS entend maintenir tous les dispositifs déjà existants et en développer d'autres :

- Le CCAS souhaite aller plus loin dans l'accompagnement en proposant une nouvelle mission d'accompagnement social individuel au regard des besoins identifiés.
- Le Conseil départemental a statué un avis favorable à l'instruction des dossiers ci-dessous :
 - FSL (fond de solidarité pour le logement)
 - SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation dans l'hérault)
 - MDES (ménages en difficultés économique et sociales)
 - DALO (droit au logement opposable)
 - AED (accompagnement éducatif budgétaire)
 - Surendettement
- Nous souhaitons également continuer à veiller au bien-être de nos aînés et avons mis en place des thés dansants (prochain **le vendredi 17 mars**), après-midi cabaret, vecteurs de convivialité et de socialisation.
- Nous souhaitons renouveler la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a lieu chaque année la première semaine d'octobre sur tout le territoire français, sous le haut parrainage du ministère des Solidarités et de la Santé. Cet événement est l'occasion pour le C.C.A.S. qui travaille auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les aînés dans la société.

- Soutien des jeunes vers un premier emploi (en 2023 un salon de l'emploi se tiendra **le vendredi 28 avril**).
- Aide aux familles en difficulté et aux personnes isolées, avec une enveloppe conséquente dédiée chaque année sur le budget.

L'accès au numérique est devenu une question fondamentale et une problématique sociale nationale. Aussi, afin d'encourager la cohésion sociale et de faciliter l'accès au numérique pour tous les habitants, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des citoyens et des usagers à l'appropriation des usages numériques.

- Nous proposons en collaboration avec le conseiller numérique d'organiser une information collective « Café Connect » à destination des fabréguois qui aura lieu **le mercredi 10 mai 2023**.

Mme Pala informe le Conseil d'administration, qu'elle souhaite organiser un après-midi spectacle en Juin, un thé dansant en septembre, la semaine bleue en octobre ainsi que le repas des aînés le 9 décembre 2022.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h45